

## MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

JUIN 2016



### OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

#### **La Commission du Parlement européen discute de la proposition d'amender la directive sur les armes à feu**

Le 13 juillet prochain, la Commission Marché intérieur du Parlement européen votera les amendements de compromis découlant des quelques 800 amendements initialement déposés en vue de la refonte proposée de la directive sur les armes à feu. Faisant suite au référendum britannique en vue de la sortie de l'UE, la députée européenne britannique, Vicky Ford, a conservé sa fonction de rapporteur et a l'intention de gérer les négociations du PE jusqu'à l'adoption de la directive. D'autres députés européens du Royaume-Uni ont démissionné de leur fonction de rapporteur dans le cadre d'autres propositions.

**Action de la FIVA :** la Commission Législation de la FIVA a déjà demandé dans le passé aux fédérations nationales de contacter leurs députés siégeant à la Commission Marché intérieur du PE afin de les encourager à soutenir les amendements pertinents en vue d'un résultat satisfaisant. Au moment d'écrire ces lignes, les amendements de compromis ne sont pas encore disponibles – dès qu'ils le seront, la Commission Législation demandera aux fédérations nationales de contacter à nouveau leurs députés siégeant à la Commission afin d'obtenir leur soutien en vue de l'adoption de ces amendements, lesquels lèveront la menace que fait actuellement peser la directive proposée sur les propriétaires de véhicules militaires historiques.

#### **La consultation quant à la directive relative aux véhicules hors d'usage doit aborder la question des véhicules « perdus »**

La Commission européenne a publié une consultation en vue d'aider à identifier et à résoudre les problèmes des véhicules hors d'usage dont nous ignorons où ils se trouvent. La contribution de la FIVA à la consultation sera précieuse, au vu de certaines des questions qui seront abordées : la perte de véhicules suite à des échanges intra- ou extra-communautaires, les techniques d'application visant à prévenir le démantèlement illégal de véhicules et la sensibilisation des consommateurs aux dispositions de la directive.

#### **Consultation quant aux lignes directrices de la Commission européenne relatives aux ZFE**

En juin, la FIVA a contribué à la consultation sur le projet du Chapitre 4 des Lignes directrices de la Commission européenne, visant à aider les autorités des États membres à mettre en œuvre des Zones à faibles émissions et d'autres restrictions d'accès urbain pour les véhicules. Le Chapitre 4 aborde les éventuels cadres juridiques. La contribution de la FIVA a souligné la valeur des cadres juridiques nationaux qui fournissent des exemptions aux véhicules historiques et permettent une approche nationale cohérente de ces exemptions.

## **INFORMATION**

### **La pollution de l'air reste un problème significatif**

Un rapport de la CEE a conclu que plus de 95% des zones urbaines dépassent les normes de pollution de l'air établies par l'UE et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et a stipulé que la qualité de l'air est dorénavant le principal risque sanitaire en Europe, à l'instar de l'impact sur les écosystèmes et la biodiversité sur l'ensemble du continent. Le rapport accuse en partie le soutien continu et l'utilisation élevée de véhicules diesel. Le rapport poursuit en appelant à des objectifs de qualité de l'air plus ambitieux et en disant que l'UE doit harmoniser ses politiques en matière de qualité de l'air et de changement climatique, étant donné que leur large champ d'application visant à réduire la consommation de carburants fossiles est identique.

### **Les États membres approuvent un nouveau test CO<sub>2</sub> pour les véhicules neufs**

La Commission européenne et les États membres ont proposé que les procédures mondiales harmonisées d'homologation de véhicules légers (WLTP) s'appliquent à l'ensemble des voitures et camionnettes neuves à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et que les régulateurs ne devraient pas être autorisés à homologuer les véhicules qui ne s'y conforme pas, quels qu'ils soient. La décision a été accueillie favorablement par les groupes de lobby environnemental, inquiets de voir le lobby des constructeurs automobiles reporter davantage la date de mise en application du nouveau test ; les groupes ont également publié une recherche, montrant que le renforcement du seuil de CO<sub>2</sub> obligatoire d'ici à 2021 pour les nouvelles voitures particulières, passant de 95 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre actuellement à 78 g/km en 2025 et à 60 g/km en 2030, éviterait l'émission de 95 Mt de CO<sub>2</sub> par an en 2030 et que l'introduction d'une norme de performance similaire pour les poids lourds à l'horizon 2025 pourrait éviter l'émission par le secteur du transport de 17 Mt de CO<sub>2</sub> en plus par an en 2030.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tidde Bresters (Président), Claude Delagneau, Wolfgang Eckel, Peter Edqvist, Carla Fiocchi, Lars Genild, Adalberto Gueli, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.